

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 6 février 2020

Le Président du conseil Jean-René Lepezel souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte. La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 31
Membres excusés : 9
Membres absents : 0
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

- 1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019
- 2. Communications du bureau
- 3. Communications de la Municipalité
- 4. Préavis No 36/2020 : Renouvellement des droits de superficie échus (complément à la décision du Conseil communal du 11 octobre 2018)
- 5. Divers.

Jean-René Lepezel, Président, propose la modification suivante de l'ordre du jour :

Pt 5 : Rapport des délégués aux associations intercommunales

Pt 6 : Divers

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019

En page 2 : « Dominique Fleury, Municipal » sous « place de pique-nique » corriger ainsi : Monsieur Lüscher avait demandé de changer les troncs qui sont tous pourris.

En page 3 : « divers » la date du 7 décembre 1917 doit être corrigée à 2017 ! Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Pas de communications, sauf le rappel des élections et votations le 9 février 2020.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique:

- Remercie les conseillers pour leur présence à ce conseil extraordinaire. Le sujet de ce soir, les DDP, est important au vu de la complexité du traitement de la part du Registre Foncier. L'inscription des réquisitions des actes qui ont été signés pour des DDP échus a été refusée et a surpris la Municipalité. Le notaire était également surpris. Il fallait trouver au plus vite une solution afin de régulariser la situation.
- Changement à la préfecture, puisque Monsieur le Préfet Jean-Pierre Dériaz, fait valoir son droit à la retraite fin mai 2020. Monsieur Olivier Fargeon a été nommé préfet adjoint à 40 % et entrera en fonction le 1^{er} juillet 2020. Madame le Préfet, Chantal Thurin, sera à 100 %.

- Il y a eu des prises de position dans beaucoup de communes de la région au sujet de la facture sociale, comme relaté dans la presse. Le 23 janvier une réunion a eu lieu à Rolle qui a réuni 114 communes avec plus de 160 personnes y compris l'UCV et AdCV. Les deux communes de Rolle et Crans ont été bien soutenues. Le sujet de la facture sociale est très brûlant, le désir des communes en général est que le Canton prenne cette facture à charge en entier mais les discussions sont très ardues et les tractations difficiles. Le Canton ne se laisse pas tenter par cette solution-là, mais la Municipalité espère que les choses bougent dans le courant de cette année.
- Excuse Patrick Barras, Municipal qui est en vacances.
- Les collègues municipaux n'ont pas d'autres communications ce soir.

4. Préavis No 36/2020 : Renouvellement des droits de superficie échus (Complément à la décision du Conseil communal du 11 octobre 2018)

Jean-René Lepezel, Président, constate qu'aucun membre ne devrait faire l'objet d'une récusation et les débats peuvent commencer. Il donne la parole aux rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc.

Christian Piaget, Conseiller, rapporte pour la commission des finances.

Thérèse Lüscher, Conseillère, rapporte pour la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle brièvement les faits: suite à la séance du mois d'octobre 2018, un premier acte a été signé le 21 février 2019, puis d'autres en mars et en juin 2019. En juillet, la Municipalité a reçu un avis du notaire disant que le Registre Foncier refusait la réquisition d'inscription de l'acte concernant un droit de superficie échu, arguant qu'on ne pouvait pas prolonger un acte échu. La Municipalité a dû trouver une solution car un acte échu ne peut pas être prolongé mais doit être renouvelé. Nous avons fait appel à notre avocat et le 10 janvier, le Registre Foncier a donné son accord sur un libellé que le Conseil communal devait encore approuver: les actes échus sont renouvelés pour une période de 30 ans débutant dès l'inscription au Registre Foncier et non dès l'échéance du contrat précédent. Il existe donc une période entre l'échéance du contrat et l'inscription au Registre Foncier du nouvel acte pendant laquelle le superficiaire est soumis à l'ancien tarif. Tous les autres points de l'acte restent en l'état.

Christian Piaget, Conseiller, a deux remarques à formuler. Premièrement, il rappelle que durant la séance du Conseil communal de mars 2018, il avait demandé spécifiquement à la Municipalité quel serait l'effet du report de la discussion sur les DDP concernés et on lui a répondu que nos décisions auraient un effet rétroactif, ce qui est finalement inexact. Si la Municipalité décide d'impliquer un conseiller juridique dans ce dossier, il faudrait au moins que la personne choisie soit capable d'identifier ce genre de problème. Personnellement, il regrette de s'être contenté de la réponse de la Municipalité et d'avoir assumé que le conseiller juridique avait dûment étudié cet aspect.

Monique Locatelli, Syndique, le regrette également et répond que ni l'avocat ni le notaire n'étaient au courant de cette subtilité du Registre Foncier. Nous avons signé trois actes, le 1 et le 3 ont été refusés, le 2 a été inscrit sans discussion de la part du Registre Foncier. Mais si on avait voulu faire des recours, la situation aurait duré des mois! On ne pouvait pas attendre plus longtemps, en particulier pour le droit de superficie échu le 1^{er} janvier 2017.

Christian Piaget, Conseiller, pense que l'avocat aurait pu anticiper cette situation. Deuxièmement, il estime que la discussion sur les DDP aurait dû intervenir bien plus en amont. Comme le relève le rapport de la commission des finances, la Municipalité a initié la discussion trop tard puisqu'un DDP était déjà échu en janvier 2017 et plusieurs DDP arrivaient à échéance dans les mois qui suivaient. On n'en serait pas là aujourd'hui si la discussion avait été entamée plus tôt soit dès 2016 (la même législature que ce conseil !). Le sujet était certes difficile pour de multiples raisons, mais l'adresser trop tard ne l'a pas simplifié. Christian Piaget estime que son intervention n'est pas un reproche mais il espère que les prochains élus — qui liront peut-être le rapport de cette séance pour le prochain renouvellement des DDP -, sauront prendre note de ces deux enseignements le moment venu. Sachant que la décision du Conseil est de réviser les redevances tous les 10 ans, il conviendra de ressortir ce dossier à temps pour pouvoir procéder à l'éventuelle révision des redevances assez tôt, conformément aux dispositions qui doivent à présent se trouver dans les nouveaux actes notariés.

Monique Locatelli, Syndique, prend acte de ces remarques et signale que plusieurs actes seront échus dans le courant de l'automne et que les prolongations vont être entreprises très rapidement. Elle rappelle que c'est une nouveauté dans le Registre Foncier. Il y a 25-30 ans, des actes ont été prolongés et ils étaient déjà échus depuis quelques temps !

Vote : le préavis 36/2020 est accepté à l'unanimité.

5. Rapports des déléguées

AEE: Nicolas Schwab

Pas de séance.

AIAB: François Mathey

Pas de séance.

Région Nyon : Pascal Ansermet

- Séance du 11 décembre en compagnie de Pascal Steimer, Municipal,
- Présentation de l'ordre du jour avec les dates des séances pour 2020,
- Budget présenté avec diverses réductions par rapport à l'année précédente pour compenser les manques de cotisations dus aux communes partantes. Aucun budget prévu pour le soutien au sport régional. Michel Girardet propose de mettre CHF 50'000.- au budget pour le sport régional, proposition refusée par vote. Le budget est adopté par 109 voix,
- Interpellation de Claude Farine de Nyon, membre de l'ATE, concernant les giratoires autour de la construction des caves Schenk à Rolle, danger pour les cyclistes. Ce sujet sera traité au début 2020,

Communications du CODIR:

- Trois communes ont accepté le nouveau DISREN,
- La commission de gestion du Grand Conseil a félicité le Conseil Régional pour cette mise en œuvre
- Bus régionaux : il y a 35 nouvelles courses,
- Carnet d' »avantages loisirs » proposé par le CR, 526 vendus en 2018, 1250 en 2019,
- En 2020, il y aura un préavis pour une étude de projet pour la problématiques RC 19, route blanche,
- En fin de séance, Pascal Steimer, Municipal, a demandé la parole pour remercier le CR et le CODIR pour le travail accompli et annonce le regret de la Municipalité de Chéserex de participer à son dernier Conseil Régional, Chéserex quittant ce Conseil par décision démocratique.

SDIS: Alexandre Bory

Pas de séance.

SIECGE: Jacques Ansermet

Pas de séance.

Jean-René Lepezel, Président, rappelle que la commission « Région Nyon » est dissoute, n'ayant plus sa raison d'être.

La séance est levée à 20h30.

 \sim /

Jean-René Lepezel

La secrétaire :

Lilly Steimer